

A l'occasion du Sommet, la France et l'Allemagne ont réitéré leur ferme soutien à l'initiative *Compact with Africa*, lancée en 2017 dans le cadre du G20. La France et l'Allemagne ont ainsi décidé de porter une initiative commune en faveur d'un renforcement du *Compact with Africa*.

Dans son format actuel, le *Compact with Africa* propose une approche partenariale, visant la mise en œuvre de réformes favorables à l'environnement des affaires et la mobilisation accrue d'investissements privés dans les pays membres (*12 Etats africains à ce jour : Côte d'Ivoire, Ethiopie, Maroc, Rwanda, Ghana, Sénégal, Tunisie, Bénin, Egypte, Guinée, Togo, Burkina Faso*). La proposition franco-allemande s'inscrit dans les objectifs de l'initiative existante. Elle vise à amplifier son impact du *Compact with Africa* afin de créer les conditions d'une reprise économique forte portée par le secteur privé.

Ce renforcement du *Compact with Africa* repose sur trois volets :

- un élargissement du *Compact* à de nouveaux pays africains volontaires et décidés à conduire les réformes favorables au développement du secteur privé ;
- un renforcement des incitations financières pour les pays africains qui s'engagent dans les réformes favorables à leur environnement des affaires, au moyen d'appuis budgétaires et d'un renforcement de l'offre financière à l'entrepreneuriat, en générant des synergies, une meilleure coordination et davantage d'efficacité ;
- un appui technique aux réformes, par la mobilisation des instruments de renforcement des capacités, permettant aux Etats africains de mener à bien ces réformes en conformité avec les meilleurs standards internationaux.

Cette initiative franco-allemande (ci-dessous) sera discutée et examinée plus avant dans le cadre du G20 et avec toutes les parties prenantes concernées. Elle a été présentée notamment à l'Afrique du Sud qui co-préside avec l'Allemagne le G20 Africa Advisory Group (enceinte de gouvernance du *Compact*), la Présidence italienne du G20, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, avec de premiers retours informels favorables.

Considérations stratégiques pour un renforcement du programme *Compact with Africa* du G20

L'initiative du G20 Compact with Africa est à nos yeux essentielle pour encourager les investissements et les réformes en Afrique. Le Sommet offre une occasion de renforcer le partenariat existant, dans le contexte de la pandémie de covid-19. La présente proposition doit être considérée comme une impulsion stratégique à examiner plus avant avec toutes les parties prenantes de cette initiative, en particulier dans le cadre du G20.

Un partenariat destiné à accélérer les réformes structurelles et à consolider le levier de croissance que constitue le secteur privé

Nous réaffirmons la volonté des participants d'œuvrer conjointement, sur la base d'un diagnostic partagé, à favoriser le développement du secteur privé et l'amplification de la dynamique entrepreneuriale en Afrique, qui sont les conditions d'une croissance économique endogène solide, tout en tenant compte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier en prenant des mesures pour lutter contre le changement climatique et résoudre les problèmes environnementaux, en s'efforçant de répondre aux besoins en matière d'éducation

et de formation professionnelle, en favorisant l'instauration de systèmes de santé peu coûteux et efficaces et en encourageant la création d'emplois formels pour la jeunesse africaine.

Nous renouvelons notre soutien au *Compact with Africa* du G20. Au vu des résultats qu'il a permis d'obtenir, nous souhaitons poursuivre dans cette voie et renforcer l'objectif de promotion du développement du secteur privé et de l'investissement privé au profit d'une croissance économique durable et de la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. Ce partenariat est ouvert à tous les pays africains favorables aux réformes, y compris les moins avancés ; il est destiné à accroître les incitations financières et techniques et à mobiliser différents instruments existants (assistance technique, garanties, subventions et prêts) à travers une coordination et une efficacité améliorées. Nous encourageons d'autres pays africains favorables aux réformes à prendre part à ce programme renforcé.

Trois axes pour réaliser cet objectif :

- i) **favoriser un environnement commercial stable, transparent et prévisible en accélérant les réformes** destinées à libérer le potentiel de croissance du secteur privé africain et à supprimer les obstacles les plus structurels à son développement ;
- ii) **apporter un soutien technique et financier amélioré de manière à créer un effet incitatif et offrir une aide à la mise en œuvre de ces réformes** pour permettre aux partenaires africains d'apporter leur contribution ;
- iii) **renforcer l'offre de financement des entreprises** par un soutien aux acteurs locaux du financement et par la mise en place d'instruments spécialement destinés au développement des start-ups et des TPE-PME, aussi bien pour ce qui est du financement en capital que du crédit, en prévoyant des mécanismes d'atténuation des risques.

Il pourrait être recommandé d'inclure ces trois axes dans un **programme *Compact with Africa* renforcé**, dans la lignée des précédents travaux du G20 et du programme *Team Europe* pour l'Afrique, avec l'appui de la communauté internationale, en associant un soutien coordonné à un plan d'action en matière de réformes.

Ce soutien engloberait une assistance technique, des instruments de financement des TPE-PME africaines, y compris en capital, et un renforcement du système de financement local (banques et institutions de microfinance). **Nous encourageons les projets spécifiques et l'affectation d'une partie des soutiens budgétaires actuellement accordés par les institutions de développement multilatérales (Banque mondiale, IFC, Banque africaine de développement, etc.) et bilatérales, ainsi que par l'Union européenne, à l'appui des réformes souhaitées dans les pays participants.**

1. En Afrique

Dans le cadre de ce partenariat, **les autorités nationales définiront, à leur initiative et avec l'aide des institutions financières internationales, les réformes qu'elles estiment prioritaires, par exemple dans les domaines : i) de la législation applicable aux entreprises, ii) de la fiscalité, en particulier pour encourager la formalisation des TPE-PME, iii) de la régulation financière et iv) de la mobilisation des ressources nationales au profit du secteur privé.**

Ces priorités devraient être fixées au regard des principaux défis auxquels est confronté le pays partenaire, en mettant l'accent sur la création d'emplois. Les objectifs à réaliser et le calendrier de mise en œuvre de ces réformes seraient établis en partenariat, sur les plateformes pays du programme *Compact with Africa*.

2. Au sein de la communauté internationale

Les acteurs internationaux s'engageraient à mobiliser des financements au profit des entreprises africaines de manière plus efficiente, de façon à créer des synergies et à mieux coordonner leurs outils d'assistance financière et technique. À cette fin, ils pourraient utiliser, élargir et compléter les « plateformes pays » (*country platforms*) du *Compact with Africa* dans le but commun de développer l'écosystème de financement africain en s'appuyant en premier lieu, mais pas exclusivement, sur des investisseurs publics et privés africains. En association avec des partenaires africains, les institutions de développement internationales et bilatérales œuvreraient au renforcement des principaux relais de croissance africains, par exemple les TPE et les PME, l'écosystème des start-ups du numérique, l'agriculture et l'ensemble des chaînes de valeur de l'industrie agroalimentaire, et les infrastructures.

3. Un effort conjoint pour renforcer les capacités techniques

Le soutien technique mobilisé conjointement par les communautés financières locale et internationale dans le cadre de ce partenariat permettrait d'utiliser au mieux l'expertise et les talents africains et aurait pour objectifs :

- **la mise en œuvre de réformes dans les domaines de la législation applicable aux entreprises, de la fiscalité, de la régulation financière et du soutien aux banques centrales et aux régulateurs** pour l'accomplissement de leur mission d'inclusion financière des entrepreneurs, la mise en place d'un soutien public et d'un soutien aux entreprises (en vue de leur formalisation ou de leur financement) et la mobilisation des ressources nationales au profit du financement du secteur privé ;
- **le renforcement des capacités nationales en matière fiscale, au moyen de programmes d'assistance technique et d'actions de formation spécifiques ;**
- **l'encouragement des partenariats entre le secteur privé africain et celui d'autres pays**, afin de mieux intégrer les entreprises africaines aux chaînes de valeur internationales (coentreprises, participation à des marchés publics).

Une structure panafricaine de développement des capacités pourrait promouvoir l'expertise africaine, en la rendant plus visible, en facilitant sa mobilisation par les États africains et en encourageant les échanges de bonnes pratiques entre les pays du continent.